



MUNICIPALITÉ DE
Lac-Tremblant-Nord
RAPPORT DU MAIRE
Sur la situation financière

Conformément à l'article 955 du *Code municipal du Québec*, je vous transmets les renseignements suivants concernant la situation financière de la municipalité :

État financier et rapport des vérificateurs pour 2009

Le vérificateur de la municipalité a confirmé que les états financiers au 31 décembre 2009 reflètent fidèlement la situation financière à cette date.

	Budget 2009	Réel 2009
REVENUS:		
Taxes	\$250 000	\$250 887
Paiement tenant lieu de taxe	\$620	\$610
Autres revenus	\$22 200	\$87 227
Total des revenus	\$272 820	\$338 724
DÉPENSES:		
Administration générale	\$40 367	\$34 812
Salaires et avantages sociaux	\$57 330	\$47 059
Dépenses de gestion	\$70 650	\$38 153
Dépenses électorales et référendaires	\$10 000	\$4 987
Urbanisme	\$54 800	\$29 555
Quotes-parts MRC des Laurentides	\$67 000	\$66 598
Voirie	\$17 000	\$11 276
Hygiène du milieu	\$ 15 000	\$15 000
Frais financiers	\$600	\$102
Acquisition d'immobilisations corporelles	\$1615	\$3 757
Total des Dépenses	\$334 362	\$251 299
Affectations montants futur	\$14 175	\$14 174
SURPLUS :	(\$75 717)	\$73 251

Le surplus 2009 de \$73 251\$ (revenus moins dépenses) est le résultat principalement de revenus supérieurs (+63 000\$ en droits de mutations) au budget combiné à des économies en administration générale, dépenses de gestion, frais juridiques (21 000\$) et l'urbanisme (18 000\$).

Il n'y a aucun contrat comportant une somme de plus de 25 000\$ et aucun contrat de plus de 2 000\$ conclus au cours de la période ci-après avec un même cocontractant dont le total dépasse 25 000\$ de janvier à décembre 2009. La municipalité n'a aucune dette à long terme.

Traitement des élus

Conformément aux dispositions de l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, j'inclus dans le présent rapport les rémunérations et allocations (non imposables) des membres du conseil pour l'année 2010 :

Le Maire reçoit,

a) de la Municipalité :	rémunération \$12 000	Allocation : \$6 000
b) de l'agglomération :	rémunération \$7 723	Allocation : \$3 861

c) de la MRC : rémunération \$1 024 Allocation : \$512

- Jeton de présence pour conseil des maires de \$73,17 et allocation de \$36,59
- Pour la participation sur comités PGRM et planification, jeton de présence de \$36,58 et allocation de \$18,29
- Pour la participation sur comités valorisation et finance de la RIDR, jeton de \$50 et allocation de \$25

Chacun des conseillers municipaux reçoit: rémunération \$3,000 Allocation : \$1,500

Principales réalisations 2010

- Le rapport financier au 31 Octobre 2010 nous permet d'anticiper un surplus pour l'année en cours, attribuable en grande partie aux économies en urbanisme.
- Une réduction de 12% du taux de taxe, par l'utilisation d'une partie du surplus libre, a permis de réduire l'impact de l'augmentation des valeurs immobilières.
- Nous avons continué à sensibiliser la population sur la nécessité d'obtenir un permis avant d'exécuter des travaux afin de réduire le nombre de constats d'infraction ainsi que frais juridiques.
- Malheureusement, des procédures en justice entraînant des coûts importants ont dû être intentées afin d'assurer le respect des règlements municipaux.
- La municipalité a renouvelé son appui financier aux organismes locaux et régionaux tels Agir pour La Diable et Environnement Mont-Tremblant, dont la vocation est la protection de l'environnement.
- Le service de l'urbanisme a complété un relevé précis de la situation des installations septiques autour du Lac Bibite, ce qui complète le travail requis pour l'ensemble de la municipalité. Un système suivi a été mis sur pied afin de s'assurer du respect de la réglementation en matière de traitement des eaux usées.
- En tant que maire d'une municipalité liée, je participe régulièrement aux réunions des comités de la Ville de Mont-Tremblant à savoir, police, protection des incendies, culture et loisirs, travaux publics, finances ainsi que sur le comité spécial sur l'Hôtel de ville afin de toujours être bien informé et défendre, au besoin, les intérêts des citoyens de l'agglomération.
- De plus, je siège sur les comités de la MRC des Laurentides tels PGMR, planification du territoire et, au niveau de la Régie des matières Résiduelles, sur les comités de valorisation ainsi que celui des finances.

Orientations générales du budget 2011

- Analyser la possibilité d'une réduction du taux de taxe de la municipalité, de par l'utilisation d'une partie du surplus, afin de palier, autant que possible, à l'augmentation de 38% de la valeur foncière de LTN, les propriétés autour du lac Tremblant ayant subi des augmentations bien au-delà de cette moyenne.
- Faire des recommandations similaires aux membres du conseil d'agglomération, compte tenu de l'augmentation importante des évaluations autour de l'ensemble des lacs de l'agglomération.
- Participer activement aux discussions avec PLTN afin d'assurer une meilleure prise en compte des préoccupations des membres. Toute subvention future sera évaluée en fonction de l'évolution de la situation présente.
- Au niveau de l'Agglomération, continuer de participer aux rencontres visant le bon contrôle du budget de l'Hôtel de ville.
- Poursuivre la défense des intérêts des citoyens de l'agglomération de Mont-Tremblant et de la MRC des Laurentides.
- Participation au programme Bleu Laurentides afin de continuer les tests de la qualité de l'eau.
- Renouveler la distribution d'arbres et arbustes afin d'assurer le reboisement des rives;
- Refonte du plan d'urbanisme et mise à jour de l'ensemble des règlements municipaux, avec comme priorité la protection des paysages et sommets de montagne.
- Accroître, dans la mesure du possible et par l'entremise de l'agglomération, la présence policière les fin-de-semaines sur le lac Tremblant.

Le conseil a débuté en novembre la préparation du budget 2011. Une séance spéciale du conseil aura lieu le samedi 11 décembre 2010 à 12h50. Il y aura une période de questions durant cette séance et le programme triennal sera aussi à l'ordre du jour. Le conseil se fera un plaisir de vous accueillir à l'occasion de cette importante rencontre.

Jean Grégoire, maire
Le 20 novembre 2010